FONDS DE SOLIDARITÉ ILEPS

Dossier de demande - Année 2023-2024

Le Fonds de Solidarité ILEPS (FSI) est un prêt d'honneur (réservé prioritairement aux 1ères années) remboursable dans les 5 ans qui suivent la fin de la scolarité.

PIECES A FOURNIR :

□ Formulaire de demande complété

□ Copie de l'avis d'imposition 2022 des parents de l'étudiant (parent 1 et parent 2 si séparés/divorcés)

□ Courrier de motivation

□ Pour les candidats boursiers, copie de la notification de bourse

DOSSIER COMPLET A ENVOYER A :

ILEPS
Demande FSI
13 Boulevard de l'Hautil
95 092 CERGY-PONTOISE Cedex
Ou par mail :
s.gravelet@ileps.fr

Tarifs de scolarité 1ères années si bénéficiaire du FSI calculés selon le quotient familial

Montants susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de demandes

Quotient familial *	Inférieur à 10 000 euros	Entre 10 000 et 15 000 euros	Entre 15 000 et 20 000 euros	Au-dessus de 20 000 euros
Licence pro CSS	1 500 euros	2 000 euros	2 500 euros	3 500 euros
Licence Sciences de l'Education	2 000 euros	2 500 euros	3 000 euros	4 000 euros
Licence STAPS	3 500 euros	4 000 euros	4 500 euros	5 500 euros

* Quotient familial = Brut imposable/Nombre de parts

Ces demandes seront examinées par une commission sur 2 sessions : fin juin et mi-juillet.

Un courrier de réponse sera adressé à l'étudiant après examen de la demande.

Il sera accompagné du contrat de prêt sur l'honneur à nous retourner signé, si confirmation de la demande, afin d'être pris en compte lors de la facturation annuelle.

Attention : aucun renouvellement n'est prononcé systématiquement, un nouveau dossier est à constituer chaque année s'il y a lieu.

FONDS DE SOLIDARITÉ ILEPS (FSI)

Formulaire demande - Année 2023-2024

ÉTUDIANT DEMANDEUR
NOM :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :
Formation demandée : □ Licence STAPS □ Licence Sciences de l'Éducation □ Licence pro CSS

Êtes-vous actuellement boursier ? □ oui, joindre copie de la notification □ non

Avez-vous fait une demande de bourse auprès du CROUS pour 2023-2024 ? □ oui □ non

Joindre copie de la notification conditionnelle de bourse

Qui est le financeur ? □ Parent(s) □ Étudiant

RESPONSABLE FINANCEUR
Situation familiale des parents : □ Mariés/Pacsés □ Séparés/Divorcés □ Famille monoparentale/Veuf(ve)
Foyers fiscaux de rattachement de l'étudiant (précisez noms et adresses) Parent 1 : Parent 2 (si séparés/divorcés) :
Revenu fiscal de référence pour 2022 Parent 1 : Parent 2 (si séparés/divorcés) :
Impôt sur le revenu payé par le foyer fiscal en 2022 Parent 1 : Parent 2 (si séparés/divorcés) :

AUTRES ÉLÉMENTS POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE
Fratrie scolarisée dans l'enseignement privé en 2022-2023 (précisez la classe)
Autre rentrée d'argent : □ job étudiant □ prévoyance (si oui à l'une et/ou l'autre préciser le montant)
Charges éventuelles si étudiant financeur : transports, vie courante
Logement : □ résidence universitaire □ appartement □ domicile familial